

# PROTOCOLE SANITAIRE 2021-2022

Le présent cadre repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

## Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Vous vous engagez, notamment, à ne pas mettre vos enfants à l'école en **cas de fièvre** (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le chef d'établissement.

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles. Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.

*Le retour à l'école se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des clusters (vaccination, test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires).*

Les personnels appliquent les mêmes règles.

## Les adultes

La porte du bureau est le seul accès possible pour les adultes (personnel, parents, intervenant extérieur...). L'accès n'est autorisé qu'au strict nécessaire et ne peut s'effectuer qu'après nettoyage et désinfection des mains. **Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.**

## En Classe

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves ;

## Les activités physiques et sportives

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une **distanciation de 2 mètres** est respectée ;

- **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les **activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres** sont autorisées ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont **suspendues en intérieur**

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles. Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contacts à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.

## Les règles de distanciation

**A l'école maternelle**, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

**Dans les écoles élémentaires,**

Dans les espaces clos (salles de classe, bibliothèques, réfectoire cantines, etc.), **la distanciation physique d'1 m est respectée lorsqu'elle est matériellement possible et qu'elle permet d'accueillir la totalité des élèves**. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas entre élèves d'une même classe.

A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

## L'application des gestes barrière

**Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.** À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



## Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

**Nous vous demandons de fournir à votre enfant mouchoirs ou serviettes en papier.**

Le lavage des mains sera réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

## Le port du masque

### Pour les personnels

- **Niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règles que celles du niveau vert s'appliquent ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos **et en extérieur** ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

### Pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit, indépendamment du niveau de mesures applicables. Pour les autres élèves, les modalités sont les suivantes :

- **Niveau 1 / niveau vert** : le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves d'élémentaire;
- **niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire **pour les élèves d'école élémentaire**, dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, dans les espaces clos **et en extérieur** ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

**Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.**

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école ou l'établissement scolaire.

### Pour les adultes

Le port d'un masque "grand public" est obligatoire dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie dans les espaces communs de l'établissement.

## La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérées le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les interours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

## Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

## La limitation du brassage des élèves

L'école organise le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants.

- **Niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.
- **niveau 3 / niveau orange** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. **Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration.**
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

## L'accueil et la sortie.

Les arrivées et départs sont étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

### En maternelle, 3 accès sont prévus :

- à la garderie pour l'entrée du matin et les sorties du midi et du soir des TPS/PS,
- à la porte près du bureau pour l'entrée et la sortie des MS, matin, midi et soir.
- à la grille pour les GS qui seront accueillis par l'enseignante.

### En élémentaire (du CP au CM2) :

Ils entrent seuls par la grille et pour éviter le brassage entre cycles, **se dirigent impérativement vers le rang de leur classe.**

S'agissant de la sortie des élèves de GS à CM2, **un seul parent est autorisé à se rendre dans la zone parents (située derrière les barrières) pour reprendre leur(s) enfant(s).**

Pour éviter les attroupements, il est demandé aux adultes de ne stationner ni devant les portes de l'établissement ni dans la zone parents. Le port du masque est évidemment obligatoire.

Les entretiens avec les enseignants se feront uniquement sur rendez-vous, et en aucun cas aux portes ou dans la cour de l'école.

## Les récréations.

A l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires, la distanciation physique d'au moins un mètre ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

**Les récréations sont organisées par cycle.**

**3 zones ont été définies dans la cour pour éviter le brassage des classes.**

**La circulation des élèves dans les bâtiments** : les déplacements sont limités, organisés et encadrés.

**Les élèves devront respecter le sens de circulation matérialisé par un fléchage au sol.**

## **La restauration**

**3 services de restaurations sont organisés, dans 2 lieux différents : 2 services élémentaires, 1 service maternelle. Les élèves sont répartis par classe.**

Les élèves suivent un parcours fléché. Un lavage des mains est prévu à l'entrée et à la sortie de la salle de restauration. **Ils quittent leur masque uniquement pour manger. Nous vous demandons de fournir à votre enfant un sachet ou une boîte qui lui permettra de stocker le(s) masque(s) quand ils ne les portent pas.**

## **Les goûters d'anniversaire.**

Les enfants pourront toujours fêter leur anniversaire avec leurs camarades de classe.

Les gâteaux et autres friandises devront être fournis uniquement dans des **emballages individuels** qui seront ouverts uniquement par chacun des élèves de la classe.

Pour les boissons, deux possibilités, vous fournissez :

- un paquet de gobelets dans leur emballage,
- des briquettes individuelles.

## **Renforcement des mesures habituelles d'hygiène.**

Afin de limiter la propagation du virus, il conviendra pour chaque enfant de :

- Appliquer les gestes barrières connus
- Disposer de mouchoirs à usage unique, et d'un essuie-tout type sopalin, pour le lavage des mains
- **HABILLAGE/DESABILLAGE** en Maternelle : Vêtir votre enfant de telle manière qu'il puisse être autonome.

## Rappel des procédures

### L'élève est identifié comme un cas contact à risque de Covid-19<sup>1</sup>

- rester à domicile ;
  - éviter les contacts ;
  - consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
  - suivre les recommandations de l'assurance maladie.
  - L'élève revient à l'école au bout de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé sans qu'un test ne soit obligatoirement réalisé, à condition qu'il ne présente pas de symptômes.
- Ces modalités (délais, test) peuvent être différentes s'il vit sous le même toit que le cas confirmé).

### L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs<sup>2</sup>

- rester à domicile ;
- éviter les contacts ;
- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.
- Si les symptômes ne sont pas banaux ou persistent, le retour à l'école ne se fait que si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

1 Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace. L'identification est assurée par l'ARS.

2 La liste des symptômes évocateurs peut être consultée dans la foire aux questions en ligne sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr). Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19.

**Merci de lire et d'expliquer les règles de ce nouveau protocole avec vos enfants.**